



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 février 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI quatorze février deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 février 2020, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Claude LEROUX à Nicolas BONNET, Nicole PRIEUX à Magali GALLAIS

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

M. Florent NARANJO arrive pendant le discours introductif de M. le Maire.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2.

M. Grégory BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 38 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.

Mme Géraldine BASTIEN quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à M. Jean-Pierre LAVIGNE.

Rapport N° 4
PROJET DE SELECTION CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2020-2023

Rapporteur : Madame Isabelle LAVEST

Ville à taille humaine et aux multiples signes distinctifs, au premier rang desquels son ADN industriel, sa population étudiante et son environnement volcanique emblématique, Clermont-Ferrand a engagé depuis plusieurs années son renouveau urbain fondé sur le bien-vivre, la jeunesse, l'ouverture et la culture. Ces choix stratégiques, placés au cœur du projet municipal de 2014, ont également prévalu lors de la constitution de la métropole en 2018 qui conforte le rôle de Clermont-Ferrand et de son aire urbaine comme capitale économique, universitaire, sportive et culturelle de l'Auvergne.

A l'instar des autres grands pôles urbains, Clermont-Ferrand fait face à des enjeux d'attractivité et de visibilité qui poussent les territoires à se distinguer à l'échelle nationale, mais également internationale. Cela incite la ville à s'interroger sur ses perspectives démographiques, le mode de développement qu'elle veut favoriser et les domaines dans lesquels elle souhaite se spécialiser. Cette émulation constitue une réelle opportunité en ce qu'elle amène à prendre **un vrai temps de réflexion prospective et réinterroger politiques urbaines, modes de gouvernance et interactions collectives.**

C'est dans ce cadre qu'ont été organisés les États généraux de la Culture en 2015, qui ont doté la ville d'un large projet culturel et prélué à la candidature Capitale européenne de la Culture 2028, à laquelle Effervescences a servi de première incarnation événementielle. Cette phase préfigurative a ainsi permis de tester avec succès la capacité de Clermont-Ferrand à mobiliser partenaires publics et privés pour organiser des grands rendez-vous ; mais également l'appétence de ses habitants pour ces expérimentations culturelles, cette possibilité d'investir joyeusement l'espace public, de le redécouvrir et de le partager à la faveur d'une réelle aventure collective.

Alors que s'ouvrent deux années d'intense travail pluripartite avant le dépôt du dossier de candidature, cette délibération a pour but de fixer le cadre du projet Capitale européenne de la Culture, de permettre à tous d'en comprendre les attendus, le contenu et les grandes étapes comme de donner à la ville les moyens de **tenir le calendrier restreint pour l'exigeante sélection nationale qui interviendra entre 2022 et 2023.**

UN GRAND PROJET DE MUTATION URBAINE : PARTIR DE CE QUI FAIT NOTRE ESSENCE POUR CHANGER D'ECHELLE TERRITORIALE

L'histoire de Clermont-Ferrand, sa physionomie urbaine et son identité reposent largement sur une triple culture rurale, industrielle et universitaire. C'est précisément cet héritage revendiqué qui doit permettre de s'ancrer avec force dans le XXI^e siècle, en développant recherche et innovation technologique autour de thématiques à forts enjeux pour la construction du monde de demain, tout en conservant l'état d'esprit qui confère à la ville son atmosphère si spécifique.



A partir de ce socle constitutif, la ville a entrepris depuis quelques années **un travail de fond pour opérer sa mue de ville moyenne enclavée dans le centre de la France à métropole européenne créative et conviviale, qui sait tirer profit de sa taille humaine, de son héritage ouvrier revendiqué et de son environnement exceptionnel pour proposer un autre mode de vie, plus authentique, durable et inclusif.** La culture et l'éducation tiennent une place déterminante dans ce contexte.

Ce sont ses manufactures qui ont en premier lieu positionné Clermont sur la carte mondiale. Loin de renier ce passé industriel, c'est cette image de marque qu'il faut réinvestir avec fierté, tant à travers le cosmopolitisme et le multiculturalisme qu'elle a imprimés à la ville, qu'à travers l'évolution de l'industrie vers les savoirs technologiques innovants dont le Hall 32 est un exemple emblématique, ou encore la reconversion des friches en lieux de création et de renouveau urbain. C'est sur le terrain des musiques traditionnelles auvergnates, des batteries-fanfars et des harmonies municipales liées à son histoire industrielle qu'a poussé la scène musicale folk et rock actuelle, distinguant la ville par le nombre de groupes professionnels et amateurs qui y gravitent. C'est de la passion de ses étudiants qu'est née la plus importante manifestation cinématographique mondiale consacrée au court métrage. Ce sont ses volcans qui ont permis de forger nombre des bases de la volcanologie moderne, plaçant son laboratoire de géologie au deuxième rang mondial par le nombre de ses chercheurs, ingénieurs et techniciens et inscrivant son environnement naturel si distinctif au patrimoine mondial.

Au-delà d'un simple travail de marketing pour améliorer son image, la ville souhaite véritablement **catalyser ces éléments identitaires pour en faire les fondations de son changement de physionomie et de positionnement territorial.** Cela nécessite tant d'engager les politiques publiques de droit commun en faveur de transformations structurelles, que d'initier de grands projets volontaristes et porteurs de sens pour fédérer les énergies et faire converger les efforts collectifs et individuels.

C'est pour répondre à ces défis et renforcer concrètement le lien entre ses habitants que la Ville a initié il y a cinq ans une réflexion et une démarche autour de la Capitale européenne de la Culture. En ambitionnant de placer la culture, la nature et l'art au cœur de son projet urbain, la municipalité veut faire de l'intellect, du bien-vivre et de la créativité les moteurs de son dynamisme et de son rayonnement.

Ce processus de mutation territoriale dépasse le seul cadre institutionnel et géographique clermontois, pour s'inscrire dans une vision de long terme du Massif Central. Le sens de cette démarche est de **régénérer et dynamiser nos territoires à la faveur d'une stratégie culturelle inédite** tant par **son ampleur** que par **son positionnement** à la croisée de toutes les politiques publiques et par **la manière pluripartite** et ouverte dont elle sera conçue et mise en œuvre.

LES CAPITALES EUROPEENNES DE LA CULTURE : UNE VISION DE LONG TERME ADOSSEE A UNE LARGE STRATEGIE EUROPEENNE ET CULTURELLE

"La culture, c'est tout l'environnement humanisé par un groupe, c'est sa façon de comprendre le monde, de percevoir l'homme et son destin, de travailler, de se divertir, de s'exprimer par les arts, de transformer la nature par des techniques et des inventions. La culture, c'est le produit du génie de l'homme, entendu au sens le plus large ; c'est la matrice psycho-sociale que se crée, consciemment ou inconsciemment, une collectivité : c'est son cadre d'interprétation de la vie et de l'univers ; c'est sa représentation propre du passé et son projet d'avenir, ses institutions et ses

créations typiques, ses habitudes et ses croyances, ses attitudes et ses comportements caractéristiques, sa manière originale de communiquer, de produire et d'échanger des biens, de célébrer, de créer des œuvres révélatrices de son âme et de ses valeurs ultimes. La culture, c'est la mentalité typique qu'acquiert tout individu s'identifiant à une collectivité, c'est le patrimoine humain transmis de génération en génération."

Hervé Carrier, Lexique de la Culture, 1992

Si les Capitales européennes de la Culture sont souvent perçues comme une grande année de festivités, ce projet n'est pas réductible à sa programmation événementielle, toute aussi constitutive, exceptionnelle et inédite soit-elle. **Ce titre, porté par une direction artistique de premier plan, doit servir d'année de basculement, de passage dans une nouvelle dimension de la ville et d'affirmation de sa volonté de s'ouvrir à l'Europe en la faisant vivre en son sein.** Cela se matérialisera par une intense activité, un grand nombre d'invités et de visiteurs, de nouvelles influences et surtout une visibilité que la ville n'a encore jamais connue à l'échelle continentale et internationale.

Son obtention permet de fixer un point de mire suffisamment **mobilisateur et fédérateur** pour rassembler toutes les énergies du territoire et les faire participer à sa préparation. L'élaboration du dossier de candidature constitue en effet un aspect essentiel de cette démarche puisqu'il implique une **vaste réflexion sur la ville, son bassin d'influence, ses atouts, ses faiblesses, ses ambitions pour demain.** Le processus est déjà en soi une mise en mouvement vertueuse qui oblige à reconsidérer les approches administratives et politiques et **faire entrer dans la réflexion publique de nouveaux acteurs**, porteurs d'un regard créatif et de solutions alternatives sur les **enjeux du territoire et de l'Europe**, volet essentiel de la démarche.

Afin de mieux orienter les évolutions de nos territoires, voire infléchir certaines tendances, il est nécessaire de se doter d'une vision de long terme et de projets ambitieux pour la servir. Pour en garantir la pertinence et modernité, cette vision a besoin d'apports extérieurs et d'un **changement de culture par rapport aux traditionnelles approches administratives et sectorielles.** **Décloisonnement et participation élargie** seront donc des mots d'ordre pour qu'habitants de tous âges, universitaires, acteurs économiques, associatifs et culturels puissent intervenir dans cette réflexion d'avenir pour un cadre urbain régénéré, favorisant cohésion sociale et bien-vivre.

L'enjeu est donc de se saisir de la Capitale européenne de la Culture pour penser collectivement cette mutation au-delà de l'année du titre ; **faire évoluer structurellement la ville jusque dans son esthétique ; renforcer sa durabilité et mettre la culture, ses acteurs et ses publics au centre de ce projet fédérateur.** Du fait des attendus fixés par la Commission européenne, la démarche de candidature en elle-même permettra de démultiplier idées, imagination et énergies pour aboutir à une ville plus sensible, attirante, épanouissante et capable de s'adapter aux transitions en cours. Au-delà des chantiers déjà engagés comme la scène nationale, la métamorphose des Carmes, la restructuration des abords de Notre Dame du Port ou la bibliothèque métropolitaine au sein du futur éco quartier de l'Hôtel Dieu ; les projets en réflexion sont nombreux qui visent le renforcement de la présence de l'eau et de la nature en ville, un rayonnement accru autour de la création musicale et de l'image, ou une résidence d'artistes internationaux dans d'anciennes friches industrielles pour ne citer que ceux-là. **Au sein d'une approche holistique, les stratégies de la ville et de la métropole devront donc pleinement servir cette vision de long terme, avant et après l'année du titre.**



Ce projet impactera ainsi d'autres projets structurants du territoire comme ceux relatifs à la mobilité, aux mutations urbaines et à l'environnement. Il demandera aussi une capacité d'adaptation et une implication des acteurs privés et publics dans ces nouveaux enjeux.

UN PERIMETRE ET CONCEPT DU PROJET : CLERMONT-FERRAND AU SEIN DU MASSIF CENTRAL

Un des enjeux stratégiques des Capitales européennes de la Culture concerne le territoire bénéficiaire de l'opération. Le choix que souhaite opérer Clermont-Ferrand n'est pas celui d'une appréhension minimaliste de son seul périmètre urbain. Il s'agit bien de s'inscrire non seulement dans la logique fédérative de la métropole Clermont Auvergne, de ses espaces ruraux et de ses friches industrielles ; **mais plus généralement de penser la ville dans l'environnement géographique qui forge son histoire et son identité, à savoir celui de l'Auvergne et du Massif Central.** Pour cela, un travail sera engagé non pas sur la base d'un maillage territorial, mais sur celle de coopérations artistiques avec les grands opérateurs et institutions culturels du Massif Central. Ces coopérations pourront donner lieu soit à des projets délocalisés à Clermont-Ferrand ; soit à des coproductions partagées entre plusieurs territoires ; soit à des labellisations de projets dédiés dans ces institutions culturelles. **Avec ce territoire de projet, Clermont-Ferrand souhaite se saisir de la Capitale européenne de la Culture pour réaffirmer son ancrage au sein du Massif Central et repositionner cet espace à l'échelle européenne.**

Dans ce cadre, le **concept** est un élément central qui doit positionner la candidature, structurer son programme et la vision qui y sera rattachée, la distinguer des autres propositions nationales dans le cadre de la sélection qui interviendra entre 2022 et 2023. Ce concept doit avoir une résonance européenne et faire écho à ses particularités et ses défis. Dans ce **nécessaire dialogue que le projet doit entretenir avec l'Union européenne, il faut démontrer comment l'Europe et le lien entre ses habitants se construisent localement.**

Les éléments qui serviront de base à ce concept relèvent d'une part des grands marqueurs physiques et historiques de notre territoire ; d'autre part des « traits de personnalité » et des modes de vie qui en découlent. Toutes ces composantes devront être mariées dans un court argumentaire à consonance artistique ; s'adosser à un projet pour le territoire et pour l'Europe ; et se résumer dans un slogan.

A la faveur d'un travail itératif initié avec des chercheurs et des personnalités extérieures en 2019 et qui devra se poursuivre en 2020 avec le monde artistique et culturel mais aussi les habitants et la société civile -voir calendrier ci-après -, le concept devrait être formalisé d'ici l'automne prochain. Bien qu'encore en cours d'élaboration, des fondations se dégagent qui feront appel au **double ancrage ouvrier et rural de la ville ; au noir de pierre de lave et au vert de la nature à ses portes ; à l'authenticité, la simplicité et la convivialité qui prévalent dans ses modes de vie et que beaucoup d'urbains cherchent à retrouver ; au territoire de la « slow life » dans un monde en perpétuelle accélération ; au grand village où tout le monde se croise, se reconnaît et peut se retrouver à la faveur d'un grand rassemblement. Un territoire cosmopolite, mosaïque et secret, de cours cachées derrière les façades, de caves creusées dans des épaisseurs magmatiques, d'eaux souterraines et de rivières enfouies. Une ville humaine, volcanique et gourmande, qui a su maintenir les liens sociaux et se garder à l'abri du néolibéralisme comme des populismes. Une ville qui entreprend sa mue**

industrielle en métropole créative et durable du XXI^e siècle sachant faire place à la culture et à la nature en son sein.

Une fois ce concept définitivement adopté, **il servira de fil rouge au projet d'administration de la ville, dont l'organisation et le fonctionnement devront pleinement répondre à cette ambition.** A la faveur d'un travail approfondi sur une gouvernance élargie permettant de véritablement impliquer différents acteurs publics comme privés, il devra également **inspirer les autres parties-prenantes du territoire dans leurs projets structurants que l'on pense au SMTC dans le développement des mobilités futures et des reconfigurations urbaines que cela va nécessairement entraîner ; voire être retranscrit dans les objectifs de schémas directeurs tels que le schéma de cohérence territoriale (ScoT) dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ou dans les projets de grands acteurs privés, leur lien avec la culture et leur insertion dans l'écosystème urbain.**

ÉLABORATION DE LA CANDIDATURE : TROIS COMPOSANTES ESSENTIELLES L'EUROPE, LA CULTURE ET LE COLLECTIF

Du fait de la transversalité et de l'ambition que cette démarche européenne implique, **une réflexion sur les politiques structurelles menée au plus haut niveau de l'administration** sera fondamentale pour la solidité de la candidature et de son déploiement à long terme. Au-delà des seules directions des affaires culturelles et des relations internationales naturellement liées à la candidature, ce sont donc bien **l'aménagement durable du territoire, les dynamiques économiques, les pratiques inclusives et participatives qui seront en jeu.**

Dans ce cadre, le temps d'exploration collective qu'a constitué Effervescences s'achève pour pleinement consacrer les équipes à l'élaboration de la candidature et son portage collectif. Elles disposent en effet de deux ans à deux ans et demi selon la date de publication de l'appel à candidatures françaises, pour bâtir une proposition distinctive, cohérente et persuasive pour le jury européen qui l'examinera en 2022. Le travail portera sur :

- la vision de long terme et l'approche politique globale qui sera bâtie dans le cadre de cette démarche ;
- la qualité et l'originalité du concept de candidature et de la programmation artistique et culturelle ;
- une dimension et une actualité européenne jamais perdue de vue dans les objectifs, les parties-prenantes et les cibles et qui devra fortement ressortir dans la communication du projet ;
- le travail et le portage collectif des acteurs culturels, institutionnels et socio-économiques ;
- la concertation et la participation la plus large des publics, notamment les plus exclus ;
- la capacité de conduite et de financement d'un projet de cette envergure.

Il n'y aura qu'un seul dossier retenu dans cette compétition nationale sans seconde chance, le mieux construit, le plus pertinent politiquement au regard des enjeux européens et le plus collectivement porté. Pour ce faire et au regard des délais du projet, il importe de **rassembler tous les grands acteurs publics et privés au sein d'une structure de portage pluripartite d'ici à l'été 2020** afin de pouvoir répondre aux nécessités suivantes :

- capacité à recueillir et gérer des financements mixtes ;
- affichage d'un portage large et fort ;



- gouvernance élargie au-delà des représentants institutionnels (collectivités territoriales, acteurs culturels, acteurs économiques et acteurs socioprofessionnels) ;
- rapidité des circuits et des modes de décisions ;
- possibilité de réaliser des recrutements de profils spécifiques, indispensables à la conduite de ce type de projet culturel et européen.

A noter que la stratégie partenariale, la capacité de mener de larges concertations, les relations publiques et la communication de niveaux européens, compteront autant que la qualité du dossier et la pertinence de la vision.

ÉTAPES ET JALONS STRATEGIQUES DU PROJET DE SELECTION : UN TRAVAIL APPROFONDI A MENER EN L'ESPACE DE DEUX ANS

D'ici 2023 et la fin de la phase de sélection nationale qui verra la confrontation de divers projets français, les équipes dédiées, en lien étroit avec les autres services de la ville et de la métropole, comme avec les acteurs institutionnels, culturels, universitaires, économiques et associatifs, auront la charge de constituer un dossier de candidature distinctif ; nouer les partenariats nécessaires au portage collectif et au financement du programme artistique à définir pour 2028 ; mobiliser le plus grand nombre de publics dans une réelle démarche inclusive accompagnée par une information et une communication tant locale, que nationale et européenne.

Les grandes étapes de phase de sélection seront ainsi les suivantes :

Premier semestre 2020 : concertation et structuration	Définition du périmètre et de l'organisation du projet
	Finalisation des documents stratégiques de projet
	Démarches de préfiguration de la structure de portage
	Définition du concept de candidature
	Travail en transversalité ville-métropole sur la vision de long terme pour une structuration des politiques de droit commun dans la perspective de la candidature
	Travail préparatoire et constitution d'un comité culturel et artistique
	Réalisation d'études ou de cartographies spécifiques
	Rédaction du cahier des charges pour projet culturel et artistique
	Finalisation des documents constitutifs de la structure de portage
	Lancement d'appels à projets culturels, participatifs et urbains à différentes échelles
	Lancement d'un plan de communication local, national et européen

	Travail préparatoire au Comité de soutien national et international
	Signature de conventions en vue de la constitution de la structure de portage et son financement : juin - juillet 2020
	Constitution de la structure de portage et de l'équipe projet : juillet 2020
Deuxième semestre 2020 : mise en place de la gouvernance	Constitution des différents collèges de la gouvernance : août-septembre 2020
	Publication en vue du recrutement de la direction artistique
	Travail conjoint avec les institutions culturelles métropolitaines et Massif Central
Septembre 2020 - Mai 2022 : élaboration des contenus <i>(soumis à la date d'appel à candidatures)</i>	Assises publiques de la candidature et lancement officiel du comité de soutien
	Propositions de programmations culturelles et artistiques spécifiques
	Propositions de coopérations et partenariats culturels et artistiques européens
	Finalisation de la pré-programmation artistique : septembre 2021
Mai 2022 - Mai 2023 : phases de sélection <i>(soumis à la date d'appel à candidatures, à priori 2^e semestre 2021)</i>	Finalisation du plan de financement public-privé : octobre 2021
	Écriture, finalisation, traduction, mise en page et impression du dossier de candidature (présélection) : septembre 2021 - mai 2022
	Présélection : examen du dossier de candidature et audition par un jury d'experts européens indépendants dans le domaine de la culture (10 membres)
	Publication d'un rapport sur toutes les candidatures et recommandations à l'attention des villes présélectionnées
	Complément du dossier de candidature remis à l'État français qui le transmet à la Commission européenne
	9 mois après la présélection : réunion de sélection définitive entre le jury et les candidats pré retenus

Sur la base de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de valider les grandes étapes et les priorités du projet d'ici le dépôt de candidature en 2022 dans le cadre de la compétition nationale pour le titre de Capitale européenne de la Culture qui se déroulera en France et en République tchèque en 2028 ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à lancer dans ce cadre les études nécessaires à l'élaboration de la candidature de Clermont-Ferrand et du Massif Central au titre de Capitale européenne de la Culture 2028 ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à lancer la concertation en vue de la mise en place d'une structure de portage pluripartite ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires auprès des personnalités, des institutions et des populations concernées au niveau local, national et européen pour la constitution, le soutien et le suivi de la candidature de Clermont-Ferrand et du Massif Central au titre de Capitale européenne de la Culture 2028 ;



- de retenir la présente délibération comme document de référence à faire valoir à tous les partenaires publics ou privés qui souhaiteraient adopter des textes de soutien au projet de Capitale européenne de la Culture.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.



Fait à Clermont-Ferrand, le

02 MARS 2020

Le Maire,

Pour le maire, l'adjoint

Isabelle LAVEST